

Nommer et comprendre l'itinérance des jeunes : une recension des écrits

Sylvie Beauchemin

Numéro 27, 1996

Jeunes en difficulté : de l'exclusion vers l'itinérance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002359ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002359ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beauchemin, S. (1996). Nommer et comprendre l'itinérance des jeunes : une recension des écrits. *Cahiers de recherche sociologique*, (27), 99–126.
<https://doi.org/10.7202/1002359ar>

Résumé de l'article

Depuis une dizaine d'années, la configuration du phénomène de l'itinérance semble marquée par la croissance d'un segment spécifique, souvent désigné par l'expression « jeunes de la rue ». Cet article propose une recension des écrits autour des difficultés et des débats auxquels donne lieu la définition du phénomène de l'itinérance chez les jeunes. Un portrait général des tendances et des enjeux de la recherche est brossé par l'examen des orientations théoriques, des méthodologies de recherche ainsi que des définitions des termes « itinérance » et « jeunes ». C'est à partir de la diversité de ces éléments problématiques que pourra être comprise la multiplication des pistes de réflexion sur la nouveauté du phénomène social ainsi nommé.

Nommer et comprendre l'itinérance des jeunes: une recension des écrits*

Sylvie BEAUCHEMIN

Depuis une dizaine d'années, la configuration du phénomène de l'itinérance semble marquée par la présence croissante de jeunes. Cette transformation suscite de nombreuses réflexions. Le fil conducteur des analyses pourrait se résumer par trois questions principales: Qui sont les jeunes itinérants? Comment expliquer leur situation? Que faire afin de remédier à ce problème? Ces questions traverseront la présente recension des écrits. Les axes de discussion qui seront ici privilégiés s'articuleront autour de la définition du phénomène de l'itinérance chez les jeunes, des difficultés et des débats — d'ordre théorique, épistémologique et méthodologique — auxquels donnent lieu les diverses grandes tendances de la recherche sur les «jeunes de la rue¹».

Dans un premier temps, donc, on cherchera à tracer un portrait général des recherches, par le biais des explications données au phénomène, d'une part, et des stratégies de la recherche, d'autre part. Dans un second temps, on se penchera sur les définitions des termes «itinérance» et «jeunes». C'est à partir de la diversité de ces éléments problématiques

* Compte tenu de la nature de la contribution de Sylvie Beauchemin, c'est-à-dire une analyse critique des travaux de recherche sur la question des jeunes itinérants, nous avons pensé qu'il était pertinent, contrairement à notre présentation habituelle, d'inclure les références bibliographiques directement dans le texte. (N.D.L.R.)

¹ De façon générale, la recherche bibliographique a été restreinte aux publications nord-américaines des dix dernières années (1985-1995), dans le domaine des sciences sociales, c'est-à-dire excluant les approches médicale, psychiatrique ou épidémiologique, et retenant les approches en sociologie, psychologie, travail social ou criminologie. Les banques de données suivantes ont été consultées: *Sociofile*, *Psyclit*, *Medline*, *Social Work Abstracts*, *Social Sciences Index*, *Criminal Justice Abstracts* et *Francis*. La recherche s'est effectuée à partir du croisement des mots-clés relatifs à l'itinérance et à la population des jeunes (*homeless* ou *homelessness*, *youth*, *adolescent*, *juvenile*, *young adult*, *child*, *family*, *street youth*, itinérance, sans-abri, sans domicile fixe, jeunes de la rue, errance, clochard). Pour ce travail, j'ai pu compter sur l'appui du Collectif de recherche sur l'itinérance (CRI) et du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH).

que pourra être comprise la multiplication des pistes de réflexion sur la nouveauté du problème social ainsi nommé.

1 Un portrait des recherches

La prolifération des écrits au tournant des années quatre-vingt paraît témoigner de l'apparition du phénomène de l'itinérance, une condition de vie auparavant limitée à la population des adultes ou de personnes plus âgées, chez les jeunes et les mineurs. Elle semble également indiquer une nouvelle compréhension d'une réalité spécifique, antérieurement cernée sous le comportement de la fugue.

In the more distant past, economic factors and a search for economic opportunity were the primary reasons for youth to leave home. In the 1960s, the "flower children" ostensibly left home for excitement and a different way of life, although it seems probable that family circumstances played some role in the matter of who did the seeking. In the past 15 or so years it has become more and more evident that the running is less frequently toward than away from something, often from a place and life in which the runaways felt abused, rejected, unheard, unwanted, and unhappy. (Shane, 1989, p. 212.)

Ces écrits traduisent aussi un aspect particulier du traitement de la question de l'itinérance. Dorénavant, ce phénomène est la plupart du temps appréhendé par rapport à différentes sous-populations: les jeunes, les enfants, les adultes, les femmes ou encore les familles itinérantes. Cette diversification de la clientèle témoignerait des nouvelles ampleur et complexité du problème.

1.1 Des facteurs explicatifs

Déjà, à la fin des années soixante-dix, Chartrand (1978) attirait l'attention sur «l'émergence soudaine du clochard de vingt ans», phénomène observable dans tous les pays industrialisés. On invoquait alors la crise de la jeunesse et celle du système scolaire pour expliquer la constitution de «ce nouveau réservoir de vagabonds». Aujourd'hui, la situation semble faire intervenir plusieurs autres ordres de facteurs sociaux, dont les répercussions s'entrecroisent.

L'itinérance chez les jeunes est un symptôme certain de pauvreté. Les effets délétères du chômage, de l'insuffisance de logements, de l'alcoolisme et de l'éclatement de la famille, associés à la pauvreté, se trouvent aggravés par l'absence de ressources suffisantes et l'inaccessibilité des services publics. (Wallot, 1992, p. 6.)

La crise économique et l'éclatement de la famille sont les deux facteurs les plus souvent relevés. Parmi les facteurs économiques, le taux élevé du chômage et le déclin du parc de logements à prix modique retiennent particulièrement l'attention (Abbott et Blake, 1988; Berck, 1992; Huttman et Redmond, 1992; Stronge, 1993; Webber, 1991). Wallot (1992) signalera les répercussions du déclin de l'État-providence, tandis que Stronge (1993) mentionnera les effets de la politique de restrictions budgétaires appliquée aux programmes sociaux. Cependant, dans ces articles, la précarité des conditions économiques n'est habituellement pas analysée sous l'angle de ses répercussions sur la population spécifique des jeunes. Pour de telles analyses, il faudra plutôt consulter la catégorie des écrits sur les familles itinérantes². Les études de Saint-Laurent (1991), de Wallot (1992) et de Webber (1991) semblent faire exception. Par exemple, Wallot expliquera que le ralentissement économique a pour effet de marginaliser les jeunes en les excluant du marché du travail et que, par rapport au logement, les jeunes sont victimes de discrimination fondée sur l'âge, le revenu et l'origine ethnique. La présence de telles explications pourrait être attribuée au fait que la population étudiée englobe les trente ans et moins, alors que celle que considèrent d'autres recherches est généralement moins âgée.

La racine économique de l'itinérance ne constitue pas la perspective d'étude privilégiée pour la sous-population spécifique des jeunes — du moins celle des mineurs. Deux autres facteurs explicatifs sont soulignés: la violence familiale (Berck, 1992; Caputo et coll., 1994; Deisher et coll., 1992; Huttman et Redmond, 1992; Powers et coll., 1990; Sauvé, 1988) et l'éclatement ou l'effritement du tissu familial ou communautaire (Lamontagne et coll., 1987; Powers et Jaklitsch, 1993; Sauvé, 1988; Shane, 1989; Wallot 1992). On peut aussi mentionner le facteur des préjugés envers les personnes homosexuelles, préjugés qui, selon Kruks (1991), expliquent la sur-représentation des gais et des lesbiennes parmi les jeunes de la rue.

En général, on remarque que le contexte économique vient définir le phénomène global, dans sa croissance et son rajeunissement, et que, pour la sous-population des jeunes, l'itinérance s'explique tout d'abord par les conditions de vie familiale. Plus précisément, ces facteurs relatifs à la vie familiale constituent des obstacles au sain développement du jeune et à son passage à l'âge adulte. «Ainsi, en évaluant ce que nous appelons ici le dossier noir de la famille, on comprend aisément que de très nombreux jeunes soient handicapés dès le départ dans leur

² De la même façon, on peut examiner la question de la paupérisation de la jeunesse, mais sans faire intervenir la situation particulière de l'itinérance chez les jeunes. À ce sujet, on pourra consulter l'article de M.-A. Deniger (1991).

processus de maturation, d'autonomie et d'insertion dans la société.» (Lamontagne et coll., 1987, p. 40.)

Parmi ces facteurs explicatifs, il faut indiquer que le décrochage scolaire retient aujourd'hui peu l'attention³. Les recherches se penchent davantage sur la santé mentale des jeunes itinérants, sur leur consommation d'alcool ou de drogues. Tout comme pour les conditions de vie familiale, particulièrement celles qui ont trait à la violence (abus physiques ou sexuels), la portée explicative de ces derniers facteurs est difficile à déterminer. La perspective se développe alors par l'évaluation de la prévalence de ces problèmes chez ces jeunes.

Trois études québécoises (Lamontagne et coll., 1987; Sauvé, 1988; Wallot, 1992) se détachent de l'ensemble en privilégiant une perspective socioculturelle sur la jeunesse. De ce point de vue, l'itinérance est une manifestation extrême d'une situation qui touche tous les jeunes et qui s'inscrit dans la crise des valeurs que traverse une société en mutation.

Jeunesse et jeunesse itinérante s'insèrent dans une même problématique multidimensionnelle. À plusieurs égards, seule l'intensité des tensions vécues sur un plan personnel, reliée largement au cumul des difficultés rencontrées ou non, démarque une jeunesse de l'autre. Sur le plan individuel, plusieurs pourront s'en sortir. Cependant, sur le plan collectif, la dysfonctionnalité croissante des institutions, familiale, scolaire et professionnelle, contribuera à la marginalisation, voire à l'exclusion sociale d'un nombre important de jeunes. (Lamontagne et coll., 1987, p. 13.)

Toutefois, on ne peut affirmer que cette perspective théorique appelle une méthodologie de recherche distincte ou encore qu'elle débouche sur des recommandations particulières quant à l'intervention⁴. En effet, le cœur des recherches consiste dans la description, quantitative et qualitative, de la population des jeunes de la rue. Ce qui pose certaines difficultés et soulève certains débats.

³ Seuls M. L. Abbott et G. F. Blake (1988) et Y. Lamontagne et ses collaborateurs (1987) font état du facteur du décrochage scolaire. De plus, parmi les articles consultés, et bien que certains aient mentionné que les jeunes itinérants s'absentent régulièrement de l'école, en sont expulsés ou abandonnent leurs études, on trouve peu d'information sur la fréquentation scolaire des jeunes itinérants, sur leur niveau d'instruction ou sur la qualité de leur formation professionnelle. Certaines données sont présentées dans Caputo et ses collaborateurs (1994) et dans MacKay et Hughes (1994).

⁴ D'autres chercheurs tentent d'intégrer, dans leur compréhension du phénomène, la dimension culturelle de l'itinérance, par exemple en tenant également compte des manifestations de ce phénomène dans les pays en voie de développement. Voir notamment Deisher et ses collaborateurs (1992) et Williams (1993). Je reviendrai sur cette dernière étude.

1.2 Stratégies et débats de recherche

L'ampleur du phénomène de l'itinérance chez les jeunes constitue, bien souvent, un élément qui permet de souligner l'importance de la recherche et de l'intervention dans ce domaine. Son estimation toutefois varie et, comme le note Marjorie J. Robertson (1991), cette variation reflète l'absence d'un mécanisme centralisé qui permettrait de mener à bien une telle évaluation.

Selon la recension des écrits effectuée par Robertson (1991), il n'y aurait pas d'évidence empirique d'une augmentation du nombre de jeunes itinérants. D'autres auteurs citent des études qui, au contraire, démontrent une augmentation (Abbott et Blake, 1988; Colby, 1990). D'autres encore soutiendront qu'il s'agit, en réalité, d'une augmentation de la population aidée par les centres pour jeunes (Grigsby, 1992; Shane, 1989).

Cette distinction permet de préciser que les différences entre les estimations peuvent en partie s'expliquer par l'inconstance des définitions données à la notion d'itinérance et à la notion de jeunes. Avant d'aborder la revue de ces définitions (qui fera l'objet de la prochaine section), il convient d'examiner un problème relevé dans de nombreux écrits, soit la question de la méthodologie des recherches.

La définition de la population, sa représentativité, la mesure des différentes dimensions de l'étude et le suivi longitudinal font partie des aspects méthodologiques les plus importants à considérer. Chacun de ces aspects risque d'affecter la fiabilité ou la validité des données recueillies dans ces études. (Fournier et Ostoj, 1996, p. 21.)

Robertson (1991) et Shinn (1992) font état des biais méthodologiques qu'introduirait la grande majorité des recherches sur l'itinérance. Les données seraient parcellaires et difficilement comparables puisqu'elles proviennent des divers organismes, qui définissent différemment «les jeunes itinérants». L'évaluation quantitative du phénomène est d'autant plus complexe que plusieurs jeunes n'utilisent aucun service alors que d'autres font appel à de multiples ressources. Un troisième biais découle des échantillons probabilistes aléatoires simples (*cross-sectional samples*), qui donnent lieu à une sur-représentation des itinérants à long terme et des facteurs liés à l'itinérance chronique. Molnar et ses collaborateurs (1990) précisent que ce type d'échantillon est centré sur un groupe d'âge précis, à un point donné dans le temps, et que les résultats offrent alors un portrait statique de la situation, explorant peu le processus de l'itinérance. Shinn soutient que cette stratégie entraîne une confusion entre les antécédents et les conséquences de l'itinérance. Un quatrième biais est attribué au fait que

les données des grandes régions urbaines dominant et qu'elles pourraient ne pas s'appliquer ailleurs. Finalement, Robertson (1991) remarque que l'information provient habituellement des intervenants, et non des jeunes eux-mêmes. Bref, les méthodologies de recherche limitent la représentativité et la généralisation des résultats au petit groupe de jeunes étudiés.

Ainsi que les commentaires précédents le laissent entendre, les contraintes méthodologiques peuvent induire certains types d'explications. Selon McCarthy et Hagan (1992), deux approches concourent à la mesure des facteurs liés au milieu social d'origine, au détriment des facteurs situationnels: les questionnaires d'auto-révélation et la collecte de données dans les refuges, par comparaison à celle qu'on fait auprès des jeunes «dans la rue». De plus, la majorité des recherches n'ayant pas de groupes de comparaison, il est difficile de distinguer les problèmes associés à la pauvreté et les problèmes associés à l'itinérance. Shinn (1992) insiste sur le fait que le canevas des recherches tend à exagérer le rôle des déficits individuels, en ce qu'il permet la variation de facteurs individuels, mais non celle des facteurs structureaux.

Les paramètres de l'explication peuvent, en retour, déterminer les avenues de l'intervention.

Many health services are important to help people deal with the trauma of homelessness and with events such as violence that may have preceded or attended it. However, we must recognize that services without housing are unlikely to do more than redistribute homelessness, and we should not assume that all homeless people need any particular services other than housing. (Shinn, 1992, p. 21.)

En amont des considérations relatives à la méthodologie et à l'intervention, Kiesler fait ressortir le lien fondamental qui existe entre la perspective théorique adoptée sur la «nature» de l'itinérance et la question de recherche qui sera posée. «*If we change the question from "What will ameliorate problems of homelessness?" to "What will reduce the prevalence of homelessness?" we have changed the focus of the discussion from a psychological one to an economic one.*» (Kiesler, 1991, p. 1245.)

Toujours selon Shinn, il faudrait alors lier les interprétations micro et macro-sociologiques, articuler les explications structurales et individuelles, et concevoir une approche qui joigne les variables

situationnelles aux variables personnelles. Nous retrouvons une même conclusion chez Robertson (1991) et Webber (1991⁵).

Pour tenter d'échapper à ce débat, en partie idéologique, entre facteurs individuels et structureaux, on invoque de plus en plus la notion de facteurs de vulnérabilité (la maladie physique ou mentale, la pauvreté, l'absence de ressources de soutien) en tant que facteurs pouvant décupler l'impact des pressions économiques, sociales ou politiques. (Mercier, 1996, p. 16.)

L'itinérance semble donc porter une double inscription, individuelle et sociale. La plupart des études, guidées par les objectifs de la description et de la prise en charge des jeunes itinérants, traduisent cette double inscription par une exploration de l'incidence du milieu de vie — passé et actuel — sur l'identité, l'estime de soi ou sur les comportements des jeunes. Cette perspective peut orienter aussi bien les recherches qui s'appuient sur des théories de la délinquance juvénile (Hagan et McCarthy, 1992; McCarthy et Hagan, 1992 et 1992a; McCarthy et Hagan, 1991; Simons et Whitbeck, 1991; Whitbeck et Simons, 1990) que celles qui s'appuient sur des théories psychologiques (Smart et Walsh, 1993; Stefanidis et coll., 1992). Ce point de vue permet également d'accepter les différents centres d'intérêt particuliers des chercheurs.

Une illustration de cela se retrouve chez Poirier, qui soutient que les causes sociales ne semblent pas constituer une explication suffisante du phénomène actuel des jeunes itinérants urbains.

Si ce tableau clinique permet de définir un peu mieux la nature d'un sous-groupe important des jeunes itinérants urbains [soit le type structurel, c'est-à-dire les jeunes présentant des problèmes importants de santé mentale], il ne permet pas de cerner ce qui constitue les particularités du vécu de l'itinérance, d'en comprendre le développement chez un sujet et d'y donner un sens en fonction de ce qu'exprime ce vécu spécifique. L'analyse doit donc être poussée plus avant. (Poirier, 1988, p. 101.)

Cela dit, il faut mentionner cette autre tendance des recherches qui traduit bien la double inscription, individuelle et sociale, du problème et qui consiste à situer la discussion dans les problématiques connexes de la victimisation et des droits de la personne, soulignant ainsi la responsabilité de la société face à ses itinérants (Colby, 1990; Helm, 1993; Lamontagne et coll., 1987; Shane, 1989; Wallot, 1992).

⁵ Précisons cependant que M. Shinn (1992) s'attarde à d'autres sous-populations que celle des jeunes (dont les familles), ainsi qu'à la relation entre pauvreté et itinérance.

The problems of homeless and runaway youth should be viewed as a human rights issue with roots in poverty and victimization. These young people are often victimized within the family and then exploited on the street. Exploitation, victimization, and exposure to violence further infringes on their human rights. (Deisher et coll., 1992, p. 717.)

Ce rapide portrait des stratégies de la recherche et des débats qu'elle soulève permettra de mieux saisir un deuxième aspect fondamental des écrits sur l'itinérance des jeunes, celui de l'objet même de ces recherches. Les définitions des termes «itinérance» et «jeunes» retiendront maintenant notre attention.

2 Définitions: «itinérance» et «jeunes»

Il n'y a ni définition consensuelle ni critères établis pour caractériser la situation ou la population étudiées (Levine et coll., 1986; Robertson, 1991). La diversité des définitions s'assortit d'une panoplie de termes qui sont employés, simultanément ou alternativement, pour désigner la situation de vie instable ou marginale de certains jeunes: *homeless youth, throwaways, runaways, push-outs, system kids, street youth, outcasts*, etc. En français, on doit compter avec les termes sans-abri, errants, jeunes de la rue, itinérants ou fugueurs.

L'exposé qui suit veut essentiellement souligner deux orientations majeures des études sur l'itinérance des jeunes. La première relève de la progression de la diversité des situations pouvant définir l'objet; la seconde tente de faire ressortir quelques principes ou critères assurant l'organisation de cette même diversité.

2.1 Progression de la diversité

Au Canada et aux États-Unis, certains regroupements d'organismes communautaires ou certains ministères ont proposé une définition «officielle» de l'itinérance. Dans tous les cas, l'itinérance des jeunes est avant tout conçue comme un problème de santé publique, qui interpelle principalement les responsables des services de la santé et des services sociaux. Ainsi, et contrairement à la fugue, il n'existe pas de disposition légale relativement à l'itinérance qui recommanderait l'intervention des services de la Protection de la jeunesse.

Au Québec et au Canada, il y aurait peu de documents ministériels qui formulent une définition de l'itinérance chez les jeunes; on opte plutôt pour une approche globale du phénomène (Aubut, 1991; MMSR, 1988; Saint-Laurent, 1991). Par exemple, selon le ministère de

la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR), les jeunes forment une sous-catégorie des personnes sans-abri et peuvent constituer une source de préoccupations particulières pour certains intervenants. Les «jeunes» renvoient à une catégorie administrative plus qu'à un groupe social. «Les sans-abri sont *a priori* considérés comme un seul et même groupe, à cause de leur dépendance de l'État et de la charité publique.» (MMSR, 1988, p. 16.) Cependant, la conclusion de l'étude suggère d'établir d'autres distinctions afin de définir les différents ordres de difficultés que vivent les sans-abri, dont les jeunes.

Le document du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal-métropolitain (ROCJM, 1987) se distingue des autres études canadiennes en ce qu'il concerne spécifiquement la population des jeunes ayant entre douze et trente ans. En cela, cette étude se rapproche des écrits américains, de source publique ou communautaire, dans lesquels la situation des jeunes itinérants est présentée en parallèle avec celle des fugueurs. Dans un bref historique de la situation américaine, Grigsby soutient que, depuis quelques années, les différences qui existent entre les fugueurs et les itinérants sont davantage reconnues — comme l'atteste la modification apportée, en 1977, à la loi encadrant l'attribution des subventions aux refuges, désignée sous le nom de Runaway and Homeless Youth Act. On y définit ainsi l'itinérance: «*The situation in which a youth has no place of shelter and is in need of services and a shelter where he or she can receive supervision and care.*» La notion de fugue recouvre la situation suivante: «*A youth who is away from home without the permission of his or her parent(s) or legal guardian [... or...] is absent from his or her home or place of legal residence at least overnight without permission.*» (Grigsby, 1992, p. 249.)

Il est intéressant de noter la place que tiennent ces définitions officielles dans les recherches sur les jeunes itinérants. La position adoptée par Levine et ses collaborateurs (1986) permet de résumer ce qui semble constituer le dénominateur commun de plusieurs démarches. Après avoir souligné les lacunes de définitions officielles ou de définitions utilisées par d'autres études, les auteurs proposent une compréhension originale des termes ou introduisent d'autres termes particuliers (Levine et coll., 1986; Deisher et coll., 1992; Grigsby, 1992; Kurtz et coll., 1991; Powers et Jaklitsch, 1993; Ray et Roloff, 1993; Webber, 1991; Williams, 1993). Comme le mentionnent Fournier et Ostoj (1996), les différents buts poursuivis par ceux qui veulent connaître cette population constituent une des explications de la diversité des définitions.

Évidemment, chaque définition est critiquable. De plus, le fait de choisir une définition plutôt qu'une autre peut donner lieu à des résultats très

différents. L'important dans une telle situation est de préciser la définition qui a été utilisée. Malheureusement, cette précision n'est pas toujours donnée dans les publications. (Fournier et coll., 1996, p. 120.)

Quelques caractéristiques semblent guider l'ensemble des définitions ou des recommandations ainsi proposées. Elles se rapportent aux conditions de vie qui permettraient de décrire la situation de l'itinérant. Berck (1992) dira que l'expression «itinérance» désigne la situation donnée par le fait de ne pas avoir d'endroit permanent où vivre. Toutefois, selon l'auteure, ce qui serait souvent mal compris, c'est que l'on peut avoir un toit mais néanmoins être considéré comme un itinérant, car avoir un toit n'est pas avoir un chez-soi. Ainsi, les définitions retiendraient moins le critère catégorique de l'absence de logement que celui de la précarité ou de l'instabilité résidentielle (Hagan et McCarthy, 1992; Holdaway et Ray, 1992; Lamontagne et coll., 1987). La référence à ces conditions de vie semble déborder le seul aspect du logement pour également désigner ce qui se traduit par une absence de pouvoir et de contrôle sur sa vie (Lamontagne et coll., 1987; ROCJM, 1987; Webber, 1991).

James H. Stronge (1993) note que la tâche de définir l'itinérance peut paraître simple et directe: soit qu'une personne a un endroit qu'elle peut considérer comme son chez-soi, soit qu'elle n'en a pas. En réalité, quelque chose reste insaisissable et controversé. Les définitions seront donc plus ou moins restrictives par rapport aux conditions de vie désignées. Par exemple, une des situations controversées est celle d'individus hébergés par des parents ou des amis. Les chercheurs qui prônent une définition plus «conservatrice» soutiendront que ces personnes ont un logement et que cette situation est une façon de retarder ou de prévenir l'itinérance; de les inclure dans la population des itinérants ne fait que nuire à la distribution des maigres ressources. Les chercheurs qui prônent une définition plus «libérale» remarqueront que ces individus sont réellement des itinérants puisqu'ils sont sans résidence stable.

En ce qui concerne la population spécifique des jeunes, cette question des conditions de vie se combine à la prise en considération de la situation familiale actuelle du jeune. Les recherches pourront alors distinguer les itinérants des fugueurs, bien que cette distinction n'entraîne pas nécessairement l'exclusion des fugueurs des études sur l'itinérance. Shane résume ainsi la nature de cette distinction.

The defined difference is that runaways have left homes and families to which they can return, while the homes and families have "left" the homeless youth. Recent research has found the lines between these groups to be blurred and indistinct. (Shane, 1989, p. 208-209.)

Un autre paramètre des conditions de vie qui pourrait permettre de définir l'itinérance est celui de la pauvreté. Cette caractéristique serait d'une telle «évidence» ou imprécision qu'elle n'est pas intégrée dans les diverses définitions proposées, à l'exception de celle de Wallot⁶. Le traitement de la question de la pauvreté s'apparenterait à celui de la question du logement. La pauvreté ou la précarité résidentielle constituent une manifestation ou un symptôme de l'objet, mais ne permettent pas de *définir* le *sujet* itinérant — et de le comprendre —, «véritable» objet des recherches. Tel que le fait remarquer le MMSR (1988), les caractéristiques socioéconomiques de la clientèle sont d'une utilité relative pour dégager une stratégie d'intervention en fonction des besoins de ces personnes.

Cette présentation des conditions de vie rattachées à l'itinérance des jeunes permet de dégager une autre caractéristique commune des définitions. L'itinérance est un problème spécifique, qui entraîne des problèmes spécifiques, lesquels ne peuvent être réglés par la seule offre d'un logement. Un consensus semble exister quant à la pertinence d'une définition et d'une explication multifactorielles de l'itinérance. Shinn (1992) ou Dadds et ses collaborateurs (1993) souligneront que l'itinérance est moins le produit d'une psychopathologie qu'un phénomène complexe de facteurs personnels, familiaux et sociétaux. «On s'entend généralement pour dire qu'il existe des interactions entre toutes ces explications et que ce sont les effets cumulatifs de ces interrelations qui font en sorte que des jeunes se retrouvent à la rue à un moment ou à un autre.» (Fournier et coll., 1996, p. 125.)

Les chercheurs doivent néanmoins affronter le versant pragmatique de la recherche et le descripteur «itinérance» doit être opérationnalisé. Tel que l'ont fait remarquer Robertson (1991) et Shinn (1992), le produit de cette opérationnalisation leur échappe partiellement. Loin de simplifier les définitions, l'opérationnalisation diversifie les situations considérées. Le descripteur renvoie alors à la population qui utilise les services pour jeunes fugueurs ou itinérants ou à celle qui se *trouve* dans la rue. Outre l'absence de logement et la pauvreté, ces autres pôles de la visibilité des jeunes composeront de façon concrète, et souvent implicite, les définitions diversifiées de l'itinérance.

Par ailleurs, Liddiard et Hutson (1991) observent que les intervenants s'appuient sur deux types de définitions: les unes, externes, c'est-à-dire celles qui s'adressent à des auditeurs extérieurs; et les autres, internes, employées dans le cadre de l'évaluation de clients potentiels.

⁶ «Un jeune est sans abri lorsqu'il se retrouve pour une période de 24 heures ou plus dans la rue. Le jeune sans abri a entre 12 et 30 ans, il est pauvre et vit à l'écart de notre société.» (Wallot, 1992, p. 1.)

Ces définitions sont variables et elles ne dépendraient pas exclusivement des caractéristiques des jeunes. Elles sont appliquées pour différentes raisons, à différents moments et par différents individus ou services. Les auteurs introduisent l'idée d'un processus dans l'application de ces définitions.

Par conséquent, si l'on prend en considération les divers lieux de la collecte de données, les critères qui peuvent guider les différents organismes ou individus dans la sélection (volontaire ou involontaire) de leur clientèle (âge, sexe, services thérapeutiques offerts), et si l'on prend en considération la multiplicité des questions de recherche ou des fondements théoriques ou idéologiques qui peuvent orienter les études, l'ampleur de la diversité et de la complexité des définitions est insaisissable.

L'absence d'une définition standardisée peut d'ailleurs être déplorée, puisqu'elle complexifie la compréhension d'un phénomène déjà complexe (Deisher et coll., 1992). Cependant, d'une façon générale, les chercheurs s'entendraient pour affirmer que la réalité de l'itinérance n'est pas linéaire, d'une part, et que les jeunes itinérants forment une population hétérogène, d'autre part.

A most perplexing problem faced by researchers in studying street youth is setting criteria for selection. Rather than being a categorical entity, we see street involvement as a continuum, with youth drifting in and out at various times. (Smart et Walsh, 1993, p. 43.)

C'est à la lumière de ce «consensus» sur la complexité du phénomène que l'on pourrait alors relire la remarque d'introduction: «Il n'y a ni définition consensuelle ni critères établis pour caractériser la situation ou la population étudiées.» Cette diversité témoigne d'une approche qui cherche à comprendre, à partir d'une certaine manifestation, déjà en elle-même complexe et hétérogène, comment les problèmes des jeunes peuvent interagir.

2.2 Points de repère

Comme nous l'avons vu pour les facteurs liés aux conditions de vie (logement et pauvreté), plusieurs éléments construisent la diversité des définitions et, à la fois, en constituent des points de repère. Ainsi, d'autres éléments se rattacheront au dénominateur «jeunes» — l'âge —, et d'autres au dénominateur «itinérance» — la durée. L'examen de ces dimensions peut éclairer, sous un autre angle, les enjeux qui dérivent de la définition de l'itinérance des jeunes.

En ce qui concerne l'âge du «jeune», le cadre juridique peut constituer un point de repère dans l'élaboration des définitions. Par exemple, dans le cas des études portant sur l'éducation (Helm, 1993; MacKay et Hughes, 1994; Powers et Jaklitsch, 1993), les chercheurs distinguent souvent les enfants des adolescents ou des jeunes, afin de prendre en considération leurs différents besoins et l'incidence du critère de l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire (qui est habituellement de moins de seize ans). Toutefois, précisons que le statut des jeunes dans le système scolaire constitue rarement un critère de définition de l'itinérance mais bien, tout au plus, un descripteur des sujets. On peut citer l'étude québécoise de Cormier et Rochon (1988), dans laquelle les «errants», toxicomanes ou non, ont en commun d'être des «décrocheurs scolaires et sociologiques». À l'instar des facteurs liés aux conditions de vie, le statut scolaire n'agit pas comme un critère de délimitation de la population des jeunes itinérants. Autrement dit, les termes des définitions ne visent pas, d'emblée, à sélectionner ou à exclure certains jeunes.

Compte tenu de ce cadre juridique, quelques-uns limiteront leur enquête aux jeunes qui sont mineurs. Ainsi, les recherches de Colby (1990), de Deisher et ses collaborateurs (1992) ou celle de Robertson (1991) accordent une attention particulière aux mineurs qui, en raison de leur situation légale, se distinguent des autres jeunes itinérants pour ce qui est de leur accessibilité aux services, à l'emploi ou au logement. Liddiard et Hutson (1991) expliquent qu'il existe une importante distinction entre les fugueurs (des mineurs) et les itinérants (des adultes), même si les deux groupes ont en commun l'absence de logement: les premiers sont dans une situation illégale, et les ressources offertes varieront en conséquence.

Pour d'autres, la dimension de l'âge débordera le cadre légal pour alors rendre compte de la situation de la jeunesse au sein d'une société. La majorité des écrits consultés ne privilégie pas cette catégorisation plus large. Mais on ne peut non plus dire qu'elle se limite au seul cas des mineurs. Les jeunes peuvent également être regroupés sous la catégorie «adolescents» (Dadds et coll., 1993; Deisher et coll., 1992; Fournier et coll., 1996; Hier et coll., 1990; Mundy et coll., 1989; Powers et coll., 1990; Powers et Jaklitsch, 1993; Simons et Whitbeck, 1991; Whitbeck et Simons, 1990). Ces recherches ne spécifieront pas nécessairement les raisons qui motivent l'étude d'un tel groupe, ni la tranche d'âge que recouvre l'adolescence, qui peut alors comprendre des mineurs et des jeunes adultes⁷.

⁷ Lorsque la catégorie «adolescents» définit l'âge des jeunes, je n'ai croisé aucune étude ayant délimité l'analyse des résultats en distinguant les mineurs des jeunes adultes. Ajoutons que l'âge de la majorité peut varier selon les États ou les pays.

Il est en fait difficile de dégager une tendance; on notera la diversité de la catégorisation selon l'âge ainsi que l'adoption, dans les études canadiennes, d'une catégorisation plus large, comparativement aux études américaines, incluant les jeunes de trente ans⁸. Pour conclure sur cette dimension de l'âge, j'ajouterai que, si l'on peut occasionnellement questionner l'extension de la limite supérieure de la catégorie «jeunes», il s'agirait moins de chercher à en exclure les jeunes adultes que de vouloir se concentrer sur l'étude de certains contours particuliers de l'expérience de l'itinérance, pouvant varier selon l'âge. En ce qui a trait au seuil inférieur de la catégorie, il semble moins problématique. La majorité des écrits distinguerait les enfants des «jeunes» (définis au sens large), selon qu'ils relèvent encore quotidiennement de la responsabilité parentale. Ainsi, le terme «jeunes» laisserait entendre une émancipation (à ne pas confondre avec l'autonomie), légale ou illégale, volontaire ou involontaire. Ce terme conjugue alors nettement (ou confusément) deux ordres normatifs — légal et social — pouvant définir l'exclusion, caractériser les conséquences de l'itinérance ou orienter l'intervention.

La durée de l'absence du domicile familial constitue une deuxième dimension importante des définitions. Son importance ne tient pas à sa fréquence et, comme pour la dimension de l'âge, elle ne tient pas non plus à ce qu'elle détermine l'élimination d'une catégorie de jeunes. De fait, avec l'adoption d'un tel critère, on reproduirait une normativité de type juridique, pouvant alors influencer sur l'accessibilité à certains services. Dans des définitions officielles de l'itinérance chez les adultes, la durée peut devenir un critère administratif de la sélection de la clientèle⁹.

L'importance de la dimension de la durée découle de sa capacité descriptive, ce qui nous renvoie à l'une des questions fondamentales des études, celle de savoir qui sont les jeunes itinérants. La dimension temporelle peut faciliter l'évaluation d'un jeune, ce qui se répercutera sur le traitement du cas. Elle vient essentiellement qualifier la gravité ou

⁸ En effet, les jeunes de l'étude de R. G. Smart et G. W. Walsh (1993) ont de 13 à 24 ans; de 12 à 30 ans dans les études de C. Wallot (1992) et du ROCJM (1987); de 13 à 30 ans dans l'étude de D. Saint-Laurent (1991); de 16 à 33 ans dans celle de M. Webber (1991); moins de 25 ans dans le rapport de J. Aubut (1991); et moins de 30 ans dans l'étude de M. Poirier (1988). Mentionnons que les recherches de Y. Lamontagne et ses colla-borateurs (1987) et de M. Sauvé (1988) s'attachent aux jeunes adultes itinérants (18 à 30 ans), de même que la recherche citée de D. Cormier et J.-P. Rochon (1988) [18 à 25 ans].

⁹ Dans la population des jeunes, je n'ai rencontré qu'une situation où la durée devenait un critère de «discrimination positive»: il s'agissait d'un programme d'intervention axé sur le travail et les jeunes (16 à 20 ans) devaient vivre dans la rue et ne pas être des fugueurs. La période dans la rue variait de moins de trente jours à trois ans (Abbott et Blake, 1988).

la chronicité de la situation, et elle constitue une mesure importante de l'insertion — ou de l'exclusion — familiale et sociale du jeune. Même si l'itinérance renvoyait plutôt à une situation «permanente», dans ce cas et celui de la fugue, la durée renvoie au même événement: celui du départ de la maison et de l'arrivée dans «la rue».

Afin de mieux comprendre et prévenir le phénomène de l'itinérance, on peut, s'agissant de l'analyse de la dimension temporelle, examiner l'histoire du jeune. Ainsi, on affirmera que l'itinérance consiste souvent dans une histoire à épisodes multiples, dont la durée totale peut varier de cinq jours à plusieurs années (Robertson, 1991). Dans une recension des écrits, Robertson (1991) remarque que l'on emploie fréquemment le terme *pattern*, ce qui exprime l'idée d'un processus, et non d'un événement isolé. Nous retrouvons ici l'aspect relatif à l'absence de linéarité du phénomène et pouvons mieux apprécier les nombreuses recommandations en faveur d'études longitudinales sur l'itinérance.

Par rapport à la population des «adultes», l'itinérance des jeunes semble donc englober une sous-population définie de façon plus large¹⁰. La vulnérabilité «intrinsèque» de la clientèle visée inciterait à la mise au jour d'une plus grande diversité des conditions de vie: toutes celles qui appellent la prise en charge sociale d'un jeune en difficulté ou en situation de marginalité.

À l'intérieur de cette tendance vers l'exploration des multiples facettes du phénomène, défini de façon extensive, il y aura cette tendance subséquente qui consiste à sous-catégoriser la population, par exemple dans le cadre d'études comparatives ou de typologies. Comme le souligne Wallot (1992), s'il s'agit d'identifier les jeunes itinérants, cette question renferme celle de savoir en quoi ils sont différents les uns des autres, et par rapport aux autres jeunes. Nous allons maintenant examiner divers modes de l'organisation de cette diversité, et les considérations critiques qu'ils ont pu susciter.

2.3 Considérations critiques

Pour affiner la définition, la description et la compréhension d'un phénomène complexe, une partie des écrits pose l'étude de l'itinérance à la lumière de typologies ou d'études comparatives (Caputo et coll.,

¹⁰ La définition de M. J. Robertson (1991, p. 35) résume ce qui pourrait constituer un exemple des points de repère minimaux d'une définition des jeunes itinérants: des mineurs, non accompagnés, qui ont passé au moins une nuit dans un refuge, un abri improvisé ou dans la rue.

1994; Cormier et Rochon, 1988; Deisher et coll., 1992; Grigsby, 1992; Hier et coll., 1990; Kurtz et coll., 1991; Rivlin, 1990; Sauvé, 1988; Zide et Cherry, 1992¹¹). Ces deux méthodes permettent d'identifier certaines sous-populations, définies sur la base de caractéristiques communes. Cependant, les critères de définition de la sous-catégorisation pourront varier, ainsi que les relations entre ces sous-catégories. De plus, les différents sous-groupes pourront se chevaucher.

On peut expliquer cette nouvelle diversité et cette flexibilité de la catégorisation en rappelant le consensus qui entoure quelques fondements des définitions de l'itinérance: son hétérogénéité, sa complexité, le caractère multifactoriel du phénomène et son absence de linéarité. Hausman et Hammen (1993) remarquent que ces définitions sont étroitement liées à la mesure des effets de l'itinérance, mais que les fondements mêmes de ces définitions font qu'il est difficile, sinon impossible, de distinguer les effets qui précèdent l'itinérance ou qui lui succèdent.

Julia M. Robertson ajoute ce commentaire: «*Typologies are created before interviewing the adolescents on the basis of the researchers' intuitive classification system; rarely do researchers replicate findings to test their validity.*» (Robertson, 1992, p. 289.) Le MMSR (1988) remarque qu'il existe une cohérence entre les organismes communautaires, qui décrivent leur clientèle par le type de problème vécu, et cela leur suggère une certaine typologie. Or cette typologie correspond au découpage préalable par clientèles qu'ils effectuent.

Peu importe la configuration particulière des catégories, un même objectif semble soutenir la démarche: celui de cerner, de façon précise, les besoins des différents jeunes et d'y faire correspondre l'intervention appropriée. Toutefois, selon certains chercheurs, cet objectif viendrait lui-même contredire le bien-fondé de l'approche typologique. Levine et ses collaborateurs (1986) ont remarqué que certaines études n'établissent pas de distinctions entre, par exemple, les fugueurs (*runaways*) et les évincés (*throwaways*), car il s'agit de deux catégories d'itinérants ayant besoin des mêmes services. Néanmoins, les auteurs reconnaissent que de telles considérations peuvent être importantes dans un travail à long terme, qui évalue les possibilités d'intégration sociale d'un jeune ou ses besoins en assistance sociopsychologique (*counselling*).

¹¹ Même s'il ne s'agit pas nommément d'une typologie, l'étude du ROCJM (1987, p. 4) présente des «types d'itinéraires» qui se veulent moins «des catégories fermées que des images de la réalité, telles qu'elles sont perçues par les travailleurs de milieu». Parmi ces «images d'itinérance», on trouve les rejetés de la famille, les fugueurs, les révoltés conscients, ceux qui immigreront en ville, les jeunes psychiatisés, les chambreurs ghettoisés et autres jeunes isolés.

Because adolescent homelessness results from many and varied causes, it is unlikely that a single theory will ever explain the delinquent behaviors which Brennan et al. (1978) reported to be prevalent among half of all runaways. Nevertheless, it is important to continue to delineate subgroupings in order to identify common characteristics and etiology that may suggest more effective intervention. (Hier et coll., 1990, p. 770.)

D'après une recension des écrits de Jones (1988), le consensus entourant les typologies dérive du potentiel explicatif attribué aux dynamiques familiales. Plusieurs typologies se fondent sur un modèle dichotomique qui distingue les fugueurs et les itinérants, selon les raisons qui ont pu motiver le départ du jeune, volontaire (et parfois illégal) ou involontaire. L'auteur remarque que ce modèle peut renvoyer à une variété de situations. Marjorie J. Robertson (1991) explique que les catégories reposent sur des suppositions quant au choix du jeune et quant à sa possibilité ou sa volonté de réintégrer le foyer. En fait, ces termes renvoient plutôt à deux moments distincts: la fugue décrit l'acte de séparation, tandis que l'itinérance décrit un des résultats possibles de la séparation. Jones conclut que la catégorisation est un processus dans lequel les causes présumées sont donc partie intégrante de la définition de l'itinérance. En d'autres termes, le caractère descriptif des caractéristiques tend à prendre une fonction d'explication.

Ces considérations ont guidé Christopher W. Williams (1991) dans l'élaboration d'un modèle qui ne se construit ni au regard de la fugue ni au regard de l'itinérance. L'auteur opte pour la notion de «jeunes de la rue», et il réalisera une typologie déterminée en fonction du degré d'utilisation et de dépendance à la rue. La dimension de l'âge sera éclipsée au profit de celle du «statut social assumé» par le jeune; cette classification permet d'établir une relation entre le statut assigné (*ascribed status*) et le statut atteint (*achieved status*). Caputo et ses collaborateurs (1994) proposent une typologie semblable pour les fugueurs et les jeunes de la rue (15 à 21 ans). Il s'agit d'un modèle à quatre quadrants délimités par l'intersection de deux axes formant chacun un continuum: l'axe horizontal représente le temps passé dans la rue tandis que l'axe vertical indique le degré de participation des jeunes à la culture de la rue (activités dangereuses ou illégales). Ainsi, on distinguera les jeunes conventionnels (fugueurs en puissance), les jeunes victimes (enfants chassés), les jeunes délinquants et les jeunes de la rue enracinés (jeunes sans-abri). Selon les auteurs, l'intérêt de ce modèle est qu'il englobe toute une gamme de comportements, qui appelleront divers types d'interventions.

De son côté, Marjorie J. Robertson (1991) recommande de travailler dans le cadre d'un modèle où les jeunes seraient envisagés comme un sous-groupe de la population itinérante, c'est-à-dire selon les

définitions de l'itinérance chez les adultes. Ces définitions ont l'avantage de comporter une description de circonstances physiques ou de comportements, qui ne dépend pas de suppositions quant aux motivations du jeune. Webber (1991) soutient que les jeunes de la rue (âgés de 16 à 33 ans) subissent les mêmes influences (*forces*) que les «adultes»: le manque de logements abordables, l'insuffisance des prestations, les coupes sombres dans les services sociaux, la pauvreté, la fermeture d'institutions et l'absence de ressources communautaires alternatives¹².

McCarthy et Hagan (1991, 1992, 1992a), qui abordent la question de la victimisation et de la délinquance, tirent des conclusions semblables. C'est d'ailleurs dans cette seule catégorie de recherches que l'on trouve une comparaison entre les jeunes (de 13 à 19 ans) et les adultes. Les auteurs soulignent que les conditions de vie des jeunes ressemblent à celles des adultes, en dépit des différences que l'on peut remarquer au chapitre de la santé mentale, de l'hospitalisation psychiatrique ou de l'usage d'alcool. Ces ressemblances laissent entendre qu'il pourrait être impropre de les désigner comme fugueurs et d'ainsi camoufler ou nier la condition d'itinérance dans laquelle ils se retrouvent. Les services pourraient alors être orientés vers l'approvisionnement en ressources vitales (logement, nourriture, vêtements, etc.) et non vers les problèmes associés à la fugue (réconciliation familiale et stratégies de retour à la maison (McCarthy et Hagan, 1992a).

Ces propositions semblent aller à contre-courant de la majorité des écrits sur l'itinérance des jeunes, selon lesquels cette population serait quantitativement significative et qualitativement distincte de celle des adultes. Par exemple, Whitbeck et Simons (1993) constatent que les jeunes composent un groupe plus homogène que celui des adultes, non seulement pour ce qui est de leur âge, mais aussi en ce qui a trait au principal motif de l'itinérance — la fuite. De plus, l'expérience de l'itinérance chez les adultes est très hétérogène à cause d'un degré variable de ressources, de recours légaux ou de déficits personnels. En tant que groupe social, les jeunes auront alors moins de possibilités pour subvenir à leurs besoins. Finalement, l'étude montrait que les jeunes courent généralement plus de risques d'être victimisés.

Cette question des risques associés à l'itinérance permet de rallier les divers points de vue, indépendamment des distinctions ou similitudes entre les jeunes et les adultes itinérants, ainsi qu'entre les différentes catégories de jeunes. Pour tous, l'itinérance est une condition de vie qui

¹² Remarquons que M. J. Robertson, M. Webber ou C. Williams ne se prononcent pas quant aux répercussions de la dimension légale de la catégorie «jeunes».

comporte des risques: risques pour la santé physique et mentale et l'intégration sociale (Abbott et Blake, 1988; Caputo et coll., 1994; Deisher et coll., 1992; Lamontagne et coll., 1987; Robertson, 1991; Stefanidis et coll., 1992); risques d'un cycle de victimisation (Colby, 1990; Powers et coll., 1990; Saint-Laurent, 1991; Whitbeck et Simons, 1990; Zide et Cherry, 1992); risques d'activités criminelles (Caputo et coll., 1994; McCarthy et Hagan, 1991; Simons et Whitbeck, 1991; Whitbeck et Simons, 1990 et 1993); et risques de perpétuation de cette condition de vie à l'âge adulte (Caputo et coll., 1994; Deisher et coll., 1992; Powers et Jaklitsch, 1993; Roberston, 1991; Simons et Whitbeck, 1991).

La notion de risques traverse l'ensemble des perspectives de recherche (étiologique, évaluative, théorique). Elle permet d'indiquer que cette situation ne saurait être considérée dans le seul espace sociotemporel de la période de vie dans la rue ou les refuges. En d'autres termes, les situations à risque caractérisent l'avant, le pendant et l'après de la vie des jeunes itinérants. Cette notion est constitutive de la définition de l'itinérance comme problème individuel et social, et déterminante des modèles d'intervention.

Conclusion

Les observateurs du phénomène de l'itinérance ont constaté le rajeunissement de la population touchée par cette situation, ainsi qu'une complexification des problèmes que présente cette clientèle. Comme le fait remarquer Marjorie J. Robertson (1991), cette impression peut être due à une habileté accrue des intervenants à reconnaître les problèmes ou les risques, à un contact avec des cas plus problématiques ou à un changement réel dans la population itinérante.

Bien que le flottement persiste quant à l'évaluation précise de la situation, l'itinérance constitue une condition de vie identifiable dans un segment spécifique de la population. «Malgré le fait que les itinérants partagent des problèmes communs notamment celui d'être sans domicile, marginalisés, en retrait social, ils vivent des situations qui les définissent plus spécifiquement.» (Saint-Laurent, 1991, p. 24-25.) De plus, et même si l'on pouvait identifier certaines catégories de jeunes ayant des caractéristiques et des besoins semblables, l'itinérance renverrait en définitive à des expériences diverses, et chaque jeune devrait être considéré individuellement.

Les études sur l'itinérance des jeunes mettent l'accent sur la vulnérabilité particulière d'individus, mais à l'intérieur de ce qui devrait être perçu comme un continuum, pour un ensemble de jeunes en

difficulté. Face à ce problème individuel et social, une prise de position claire traverse les recherches, commandant l'action redoublée des intervenants, des responsables politiques et de l'ensemble de la société.

Most importantly, they must be shown that society has not rejected them, as have their families. [...] Homeless youth are, ultimately, victims of the dislocations and dysfunctions of the society and they need concern and help. The first step is to make them visible — admitting their existence and society's responsibility for them. The next step is to maintain our compassion for these youths and their families as needy and deserving human beings. The third step is to act to prevent and mitigate their suffering and our remediable loss. (Shane, 1989, p. 213.)

Morrisette et McIntyre (1989) émettent une mise en garde quant au traitement social linéaire de l'itinérance, par lequel on considère le jeune comme «celui qui a le problème». L'action devrait être orientée vers la recherche de solutions et moins vers «les problèmes», c'est-à-dire vers l'investigation des causes intrapsychiques ou l'acquisition de la maîtrise de soi. Toutefois, Hausman et Hammen (1993) ajoutent que, même si les intervenants sont parfois confrontés aux différences entre leurs propres valeurs ou styles de vie et ceux de leurs clients, il y a un équilibre à trouver entre une attitude de soutien et la mise en œuvre de mécanismes de régulation afin de les éloigner des comportements perçus comme dysfonctionnels. Selon les auteurs, les intervenants doivent éviter de verser dans un relativisme éthique et se sentir à l'aise de fournir au jeune des directives claires.

Ainsi, la prévention et l'intervention auprès des jeunes itinérants — ultime terme des difficultés et débats soulevés par la définition du phénomène — mettent en jeu une dernière catégorie de risques: ceux de l'exclusion ou de la stigmatisation des jeunes itinérants. Ces risques traversent non seulement l'ensemble des perspectives, mais aussi les étapes de la recherche (définition des concepts, méthodologie, analyse et recommandations). Ils peuvent être liés aux répercussions des explications structurales ou individuelles (Shinn, 1992), au processus de classification des jeunes (Jones, 1988; Robertson, 1991; Williams, 1993), au système des services sociaux ou encore aux conséquences inattendues des politiques de la Direction de la protection de la jeunesse (Colby, 1990; Wallot, 1992; Williams, 1991¹³).

¹³ T. Caputo et ses collaborateurs (1994) examinent l'effet des chevauchements de compétence entre la législation fédérale et la législation provinciale (Ontario), de même qu'entre différentes lois provinciales. Ils ont recommandé de clarifier les définitions juridiques concernant les fugeurs et les jeunes de la rue et de résoudre un certain nombre de problèmes en ce qui a trait au rapport entre le système d'éducation et le système de justice pour la jeunesse.

Les différents types de risques — et de problèmes — associés à l'itinérance viennent amplifier la complexité de la situation et le croisement des enjeux, et la résolution des paradoxes dépasse la seule prestation de services, plus nombreux, accessibles et individualisés, ou encore la réalisation de recherches diversifiées et méthodologiquement rigoureuses. Il s'agit ici d'une complexité croisée qui se définit à partir de la délimitation de la spécificité de la condition itinérante et de l'hétérogénéité ou de l'homogénéité de la population. Comme le soutient Blasi (1990), le fait significatif n'est-il pas celui de poser cette question de l'homogénéité ou de la diversité? Pourquoi veut-on savoir et que veut-on faire?

Sylvie BEAUCHEMIN
Doctorat en sociologie
Université du Québec à Montréal

Résumé

Depuis une dizaine d'années, la configuration du phénomène de l'itinérance semble marquée par la croissance d'un segment spécifique, souvent désigné par l'expression «jeunes de la rue». Cet article propose une recension des écrits autour des difficultés et des débats auxquels donne lieu la définition du phénomène de l'itinérance chez les jeunes. Un portrait général des tendances et des enjeux de la recherche est brossé par l'examen des orientations théoriques, des méthodologies de recherche ainsi que des définitions des termes «itinérance» et «jeunes». C'est à partir de la diversité de ces éléments problématiques que pourra être comprise la multiplication des pistes de réflexion sur la nouveauté du phénomène social ainsi nommé.

Mots-clés: itinérance, jeunes, jeunes de la rue, sans-abri, recherche, méthodologie, exclusion, marginalité, intervention, politiques sociales.

Summary

Over the last ten years, the homelessness phenomenon has been characterized by the growth of a particular segment, often designated by the expression "street youth" (*jeunes de la rue*). This article reviews the literature pertaining to the difficulties and debates surrounding the definition of the youth homelessness phenomenon. A general portrait of research trends and issues is given through the examination of theoretical orientations, research methodologies and the definitions of the terms "homeless" and "youth." It is on the basis of the diversity of these problematic elements that the proliferation of research avenues into this new social phenomenon can be understood.

Key-words: homeless, youth, street youth, research, methodology, exclusion, marginality, intervention, social policies.

Resumen

Desde hace una década, la configuración del fenómeno de la itinerancia parece estar marcada por el crecimiento de un segmento específico, usualmente designado con la expresión “jóvenes de la calle”. Este artículo propone una reseña de los trabajos que tratan sobre las dificultades y los debates generados por la definición del fenómeno de la itinerancia juvenil. Se realiza una descripción general de tendencias y ejes de investigación a través del examen de orientaciones teóricas, metodologías de investigación y definiciones de los términos “itinerancia” y “juventud”. Es a partir de la diversidad de esos elementos que podrá ser comprendida la multiplicación de pistas de reflexión sobre la novedad del fenómeno social así designado.

Palabras claves: itinerancia, jóvenes, jóvenes de la calle, investigación, metodología, exclusión, marginalidad, intervención, políticas sociales.

Références bibliographiques

- ABBOTT, M. L. et BLAKE, G. F. (1988). «An intervention model for homeless youth», *Clinical Sociology Review*, vol. 6, p. 148-158.
- AUBUT, J. (1991). *Rapport du comité avisier auprès du Ministre de la Santé et des Services sociaux sur les personnes itinérantes, malades mentales et toxicomanes*, Québec.
- BERCK, J. (1992). «No place to be: Voices of homeless children», *Public Welfare*, vol. 50, no 2, p. 28-33.
- BLASI, G. L. (1990). «Social policy and social science research on homelessness», *Journal of Social Issues*, vol. 46, no 4, p. 207-219.
- CAPUTO, T., WEILER, R. et KELLY, K. (1994). *Projet de recherche sur les fugueurs et les jeunes de la rue — Phase II: Introduction générale et aperçu*, Canada, Solliciteur général, Division de la politique et de la recherche en matière de police.
- CHARTRAND, L. (1978). «Clochard à vingt ans», *Québec Science*, avril, p. 31-35.
- COLBY, I. C. (1990). «The throw-away teen», *The Journal of Applied Social Sciences*, vol. 14, no 2, p. 277-294.
- CORMIER, D. et ROCHON, J.-P. (1988). «L'errance, la toxicomanie et l'estime de soi chez les jeunes», *Revue québécoise de psychologie*, vol. 9, no 1, p. 111-121.
- DADDS, M. R., BRADDOCK, D., CUERS, S., ELLIOTT, A. et KELLY, A. (1993). «Personal and family distress in homeless adolescents», *Community Mental Health Journal*, vol. 29, no 5, p. 413-422.
- DEISHER, R. W., FARROW, J. A., BROWN, R., KULIG, J. W. et KIPKE, M. D. (1992). «Health and health needs of homeless and runaway youth. A position paper of the Society for Adolescent Medicine», *Journal of Adolescent Health*, no 13, p. 717-726.
- DENIGER, M.-A. (1991). «Une jeunesse paupérisée: le sombre portrait de la génération sacrifiée», *Apprentissage et socialisation*, vol. 14, no 1, p. 11-17.

- FOURNIER, L. et OSTOJ, M. (1996). «Aspects méthodologiques», dans L. FOURNIER et C. MERCIER (dir.), *L'itinérance selon la documentation scientifique*, Montréal, Centre de recherche Philippe Pinel, p. 21-29.
- FOURNIER, L., LAURIN, I., TOUPIN, J., GAUDREAU, J. et FROHLICH, K. (1996). «Les adolescents», dans L. FOURNIER et C. MERCIER (dir.), *L'itinérance selon la documentation scientifique*, Montréal, Centre de recherche Philippe Pinel, p. 119-135.
- GRIGSBY, R. K. (1992). «Mental health consultation at a youth shelter: An ethnographic approach», *Child and Youth Care Forum*, vol. 21, no 4, p. 247-261.
- HAGAN, J. et McCARTHY, B. (1992). «Streetlife and delinquency», *The British Journal of Sociology*, vol. 43, no 4, p. 533-561.
- HAUSMAN, B. et HAMMEN, C. (1993). «Parenting in homeless families: The double crisis», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 63, no 3, p. 358-369.
- HELM, V. M. (1993). «Legal rights to education of homeless children and youth», *Education and Urban Society*, vol. 25, no 4, p. 323-339.
- HIER, S. J., KORBOOT, P. J. et SCHWEITZER, R. D. (1990). «Social adjustment and symptomatology in two types of homeless adolescents: Runaways and throwaways», *Adolescence*, vol. 25, no 100, p. 761-771.
- HOLDAWAY, D. M. et RAY, J. (1992). «Attitudes of street kids toward foster care», *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 9, no 4, p. 307-317.
- HUTTMAN, E. et REDMOND, S. (1992). «Women and homelessness: Evidence of need to look beyond shelters to long term social service assistance and permanent housing», *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 19, no 4, p. 89-111.
- JONES, L. P. (1988). «A typology of adolescent runaways», *Child and Adolescent Social Work*, vol. 5, no 1, p. 16-29.
- KIESLER, C. A. (1991). «Homelessness and public policy priorities», *American Psychologist*, vol. 46, no 11, p. 1245-1252.

- KRUKS, G. (1991). «Gay and lesbian homeless/street youth: Special issues and concerns», *Journal of Adolescent Health*, no 12, p. 515-518.
- KURTZ, P. D., JARVIS, S. V. et KURTZ, G. L. (1991). «Problems of homeless youths: Empirical findings and human services issues», *Social Work*, vol. 36, no 4, p. 309-314.
- LAMONTAGNE, Y., GARCEAU-DURAND, Y., BLAIS, S. et ELI, R. (1987). *La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEVINE, R. S., METZENDORF, D. et VAN BOSKIRK, K. A. (1986). «Runaway and throwaway youth: A case for early intervention with truants», *Social Work in Education*, vol. 8, no 2, p. 93-106.
- LIDDIARD, M. et HUTSON, S. (1991). «Homeless young people and runaways — Agency definitions and processes», *Journal of Social Policy*, vol. 20, no 3, p. 365-388.
- MCCARTHY, B. et HAGAN, J. (1991). «Homelessness: A criminogenic situation?», *British Journal of Criminology*, vol. 31, no 14, p. 393-410.
- (1992). «Mean streets: The theoretical significance of situational delinquency among homeless youths», *American Journal of Sociology*, vol. 98, no 3, p. 597-627.
- (1992a). «Surviving on the street: The experience of homeless youth», *Journal of Adolescent Research*, vol. 7, no 4, p. 412-430.
- MACKAY, K. A. et HUGHES, D. M. (1994). «Educating runaway and homeless youths: Perspective of the National Network of Runaway and Youth Services», *Social Work in Education*, vol. 16, no 1, p. 55-63.
- MERCIER, C. (1996). «Les facteurs explicatifs», dans L. FOURNIER, et C. MERCIER (dir.), *L'itinérance selon la documentation scientifique*, Montréal, Centre de recherche Philippe Pinel, p. 15-20.
- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE LA SÉCURITÉ DU REVENU [MMSR] (1988). *Les sans-abri au Québec. Étude exploratoire*, Québec, Direction de la recherche, gouvernement du Québec.

- MOLNAR, J. M., RATH, W. R. et KLEIN, T. P. (1990). «Constantly compromised: The impact of homelessness on children», *Journal of Social Issues*, vol. 46, no 4, p. 109-124.
- MORRISSETTE, P. J. et MCINTYRE, S. (1989). «Homeless young people in residential care», *Social Casework: The Journal of Contemporary Social Work*, vol. 70, no 10, p. 603-610.
- MUNDY, P., ROBERTSON, J., GREENBLATT, M. et ROBERTSON, M. (1989). «Residential instability in adolescent inpatients», *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 28, no 2, p. 176-181.
- POIRIER, M. (1988). «La santé mentale des jeunes itinérants», *Revue québécoise de psychologie*, vol. 9, no 1, p. 94-110.
- POWERS, J. L., ECKENRODE, J. et JAKLITSCH, B. (1990). «Mal-treatment among runaway and homeless youth», *Child Abuse and Neglect*, no 14, p. 87-98.
- POWERS, J. L. et JAKLITSCH, B. (1993). «Reaching the hard to reach. Educating homeless adolescents in urban settings», *Education and Urban Society*, vol. 25, no 4, p. 394-409.
- RAY, J. et ROLOFF, M. K. (1993). «Church suppers, pony tails and mentors: Developing a program for street kids», *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 10, no 6, p. 497-508.
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES JEUNESSE DU MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN [ROCJM] (1987). *Dossier Itinérance-hébergement*, Montréal, Comité-hébergement.
- RIVLIN, L. G. (1990). «Home and homelessness in the lives of children», *Child and Youth Services*, vol. 14, no 1, p. 5-17.
- ROBERTSON, J. M. (1992). «Homeless and runaway youths: A review of the literature», dans M. J. ROBERTSON et M. GREENBLATT (dir.), *Homelessness. A National Perspective*, New York, Plenum Press, p. 287-298.
- ROBERTSON, M. J. (1991). «Homeless youth: An overview of recent literature», dans J. H. KRYDER-COE, L. M. SALAMON et J. M. MOLNAR (dir.), *Homeless Children and Youth*, New Brunswick (É.-U.) et Londres, Transaction Publishers, p. 33-68.

- SAINT-LAURENT, D. (1991). *Politique de santé et de bien-être. Déviance et mésadaptation sociale*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, p. 44.
- SAUVÉ, M. (1988). «L'itinérance chez les jeunes adultes», *L'Intervenant*, vol. 4, no 3, p. 13-14.
- SHANE, P. G. (1989). «Changing patterns among homeless and runaway youth», *American Journal of Orthopsychiatry*, no 59, p. 208-214.
- SHINN, M. (1992). «Homelessness: What is a psychologist to do?», *American Journal of Community Psychology*, vol. 20, no 1, p. 1-24.
- SIMONS, R. L. et WHITBECK, L. B. (1991). «Running away during adolescence as a precursor to adult homelessness», *Social Service Review*, no 65, p. 224-247.
- SMART, R. G. et WALSH, G. W. (1993). «Predictors of depression in street youth», *Adolescence*, vol. 28, no 109, p. 41-53.
- STEFANIDIS, N., PENNBRIDGE, J., MACKENZIE, R. G. et POTT-HARST, K. (1992). «Runaway and homeless youth: The effects of attachment history on stabilization», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 62, no 3, p. 442-446.
- STRONGE, J. H. (1993). «Educating homeless students in urban settings: An introduction to the issues», *Education and Urban Society*, vol. 25, no 4, p. 315-322.
- WALLOT, C. (1992). *Les jeunes sans abri*, recherche entreprise dans le cadre du projet «La promotion active des droits de la personne comme voie de solution au problème des jeunes sans abri», Montréal, Consortium de formation sur la défense des droits humains de l'Université McGill, 14 novembre.
- WEBBER, M. (1991). *Street Kids: The Tragedy of Canada's Runaways*, Toronto, University of Toronto Press.
- WHITBECK, L. B. et SIMONS, R. L. (1990). «Life on the streets. The victimization of runaway and homeless adolescents», *Youth and Society*, vol. 22, no 1, p. 108-125.

----- (1993). «A comparison of adaptive strategies and patterns of victimization among homeless adolescents and adults», *Violence and Victims*, vol. 8, no 2, p. 135-152.

WILLIAMS, C. (1993). «Who are “street children”? A hierarchy of street use and appropriate responses», *Child Abuse and Neglect*, vol. 17, no 6, p. 831-841.

WILLIAMS, C. W. (1991). «Child welfare services and homelessness: Issues in policy, philosophy, and programs», dans J. H. KRYDER-COE, L. M. SALAMON et J. M. MOLNAR (dir.), *Homeless Children and Youth*, New Brunswick (É.-U.) et Londres, Transaction Publishers, p. 285-299.

ZIDE, M. R. et CHERRY, A. L. (1992). «A typology of runaway youths: An empirically based definition», *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 9, no 2, 155-168.